

Le 2 décembre 2025

À tous les parents-utilisateurs des services d'un milieu familial régi et subventionné à 9,35 \$/jour

Objet : Augmentation de la contribution réduite à 9,65\$ par jour à compter du 1^{er} janvier 2025

Chers parents,

Le gouvernement du Québec a confirmé, depuis peu, l'indexation des tarifs des services éducatifs régis et subventionnés, comme c'est le cas à chaque début de nouvelle année. Ainsi, la contribution de base passera de 9.35 \$ à 9.65 \$ par jour, par enfant, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Nous trouvons important de vous préciser que votre responsable en services éducatifs en milieu familial (RSE) n'est pas à l'origine de cette augmentation et que cette contribution est remise en totalité au ministère de la Famille (MF). **En effet, sur le 9.65 \$ que vous payerez, seulement 7 \$ sont conservés par votre RSE.**

Sachez également que votre RSE et son syndicat, l'Alliance des intervenantes en milieu familial (ADM), prônent la gratuité des services éducatifs pour nos tout-petits et s'opposent donc à cette hausse de tarif. Nous revendiquons le même statut que celui des services scolaires, qui eux, sont gratuits en vertu de la Loi sur l'instruction publique.

En terminant, permettez-nous de vous remercier de la confiance que vous accordez aux milieux familiaux régis et subventionnés. Ceux-ci permettent à votre enfant de se développer avec un programme éducatif dans un contexte unique et multi-âge, ce qui permet de recréer l'environnement enveloppant d'une famille. Nos milieux sont garants d'une transition scolaire réussie vers la maternelle cinq ans.

N'hésitez pas à nous faire part de toute préoccupation ou de tout questionnement. Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

Votre RSE et son syndicat local.